



Règlement de la consultation

Marchés n°255021-3 et 255021-13

Construction du bâtiment P8 – Résidence universitaire du Saulcy à METZ Relance des lots 3 et 13

Crous Lorraine

Date limite de remise des plis : 05/01/2026

Heure limite : 12h00

Sommaire

1. Identification du pouvoir adjudicateur	4
2. Objet du marché	4
2.1 - Mode de passation.....	4
2.2 - Type et forme de contrat	4
2.3. Décomposition	4
2.4. Lieu d'exécution	5
2.5 - Nomenclature.....	5
2.6 - Réalisation de prestations similaires.....	6
3. Conditions de la consultation.....	7
3.1 - Délai de validité des offres.....	7
3.2 - Forme juridique du groupement.....	7
3.3 - Variantes	7
3.3.2. Variantes exigées	7
3.4 - Prestations supplémentaires éventuelles.....	8
3.5 – Insertion par l'activité économique	8
4. Conditions relatives au contrat	9
4.1 - Durée du contrat et délai(s) de réalisation des travaux	9
4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement.....	10
5. Liste des documents constituant le dossier de consultation	10
5.1. Modification de détail au dossier de consultation.....	11
5.2. Retrait du dossier	11
6. Présentation des candidatures et des offres	12
6.1. Dossier de candidature.....	12
6.2. Dossier d'offre	14
7. Jugement des offres et attribution du marché	15
7.1. Critères de jugement des offres.....	15
7.2. Négociation	16

7.3. Suite à donner à la consultation.....	16
8. Conditions d'envoi et de remise des plis.....	16
8.1. Conditions de la dématérialisation.....	16
8.2. Modalités d'envoi des propositions dématérialisées.....	17
9. Renseignements complémentaires.....	18
9.1. Point de contact.....	18
9.2. Voies de recours.....	18

1. Identification du pouvoir adjudicateur

Nom du pouvoir adjudicateur : Crous Lorraine

Adresse : 75 rue de Laxou - 54042 Nancy Cedex

Maître d'œuvre : Groupement Emmanuelle COLBOC et Associés – 20 passage Saint Sébastien – 75011 PARIS (mandataire du groupement) + EGIS BÂTIMENTS Nord Est – 10 avenue Pierre Mendès France – 67300 SCHILTIGHEIM

Mission SPS : BUREAU VERITAS CONSTRUCTION Metz – 5 rue Pablo Picasso – 57365 ENNERY

Mission contrôle technique : BUREAU VERITAS CONSTRUCTION Metz – 5 rue Pablo Picasso – 57365 ENNERY

2. Objet du marché

La présente consultation a pour objet les **travaux de construction du bâtiment P8 de la résidence universitaire du SAULCY à METZ – Relance du lot 3 « bardage » et du lot 13 « ascenseur »**.

Il s'agit de la construction d'un immeuble de logements étudiants en R+4, sans niveau de sous-sol. L'emprise au sol est de 600 m² environ.

2.1 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 du Code de la commande publique.

Cette consultation fait suite à un classement sans suite d'une première consultation, pour raison d'intérêt général pour le lot 3, et pour cause d'infructuosité pour le lot 13.

La relance de ces 2 lots est faite dans le cadre d'une nouvelle consultation lancée en procédure adaptée suivant les dispositions de l'article R2123-1 du Code de la commande publique (procédure dite des petits lots).

2.2 - Type et forme de contrat

Il s'agit de marchés publics ordinaires rémunérés par application d'un prix global et forfaitaire révisable.

2.3. Décomposition

Les travaux sont décomposés en 14 lots. La présente consultation ne concerne que les lots 3 et 13 :

N° de lot	Intitulé du lot
1	Fondations spéciales - Gros Œuvre – Façades ossature bois
2	Étanchéité couverture
3	Bardage
4	Menuiseries extérieures serrurerie

N° de lot	Intitulé du lot
5	Salles de bain préfabriquées
6	Plâtrerie faux plafonds
7	Menuiseries intérieures
8	Revêtements de sols souples et durs
9	Peintures
10	Chauffage ventilation plomberie sanitaires
11	Electricité courants forts
12	Electricité courants faibles
13	Ascenseur
14	Terrassement VRD

Les travaux de chaque lot sont décrits dans le CCTP propre à chaque lot et dans le CCTC.

Chaque lot fera l'objet d'un marché.

Les candidats ont la possibilité de soumettre des offres pour tous les lots.

2.4. Lieu d'exécution

Île du Saulcy à METZ (57000).

2.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est : 45211200-1 : Travaux de construction de logements-foyers

N° de lot	Intitulé du lot	Code principal
3	Bardage	45262650-2 Travaux de bardage
13	Ascenseur	45313100-5 Travaux d'installation d'ascenseurs

2.6 - Réalisation de prestations similaires

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de confier ultérieurement au titulaire du marché, en application des articles L.2122-1 et R.2122-7 du code de la commande publique, un ou plusieurs nouveaux marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires.

3. Conditions de la consultation

3.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 180 jours à compter de la date limite de réception des offres.

3.2 - Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché.

Toutefois, il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ou en qualité de membres de plusieurs groupements.

3.3 - Variantes

Les variantes ne sont pas autorisées

3.4 - Prestations supplémentaires éventuelles

3.4.1 PSE exigée

Pour le lot 13, les candidats ont l'obligation de faire une proposition pour la prestation supplémentaire éventuelle suivante :

Lot n°	Intitulé	n° PSE	Libellé	Description
13	Ascenseur	1	Contrat d'entretien sur 2 ans non reconductible	Se référer au CCTP

Les candidats reporteront le montant de la prestation éventuelle à l'acte d'engagement et à la DPGF du lot concerné.

L'absence chiffrage de cette prestation dans l'offre du candidat rendra cette dernière irrégulière et imposera son rejet.

3.4.2 PSE non obligatoire

Pour le lot 13, les candidats peuvent faire une proposition pour la prestation supplémentaire éventuelle suivante :

Lot n°	Intitulé	n° PSE	Libellé	Description
13	Ascenseur	2	Commande vocale	Se référer au CCTP

3.5 – Insertion par l'activité économique

Pour le lot 3

Le CROUS Lorraine, dans un souci de promotion de l'emploi et de lutte contre l'exclusion, a décidé de faire application des dispositions de l'article L.2112-2 du Code de la Commande Publique en incluant dans le cahier des charges de ces marchés publics une clause obligatoire d'insertion par l'activité économique.

Le titulaire devra réaliser une action d'insertion qui permette l'accès ou le retour à l'emploi de personnes rencontrant des difficultés sociales ou professionnelles particulières.

Les modalités de mise en œuvre

Cela consiste, pour l'attributaire retenu, à réserver une part du temps total de travail nécessaire à l'exécution de son marché, à une action d'insertion réalisée selon les modalités définies ci-dessous :

- 1ère modalité : le recours à la sous-traitance ou à la co-traitance avec une entreprise d'insertion ou une entreprise adaptée ;
- 2ème modalité : le recours à une structure de l'insertion par l'activité économique mentionnée à l'article L.5132-4 du code du travail afin de réaliser une prestation complémentaire liée à l'exécution du marché (exemple à titre indicatif : nettoyage, gardiennage, blanchisserie...)
- 3ème modalité : la mise à disposition de salariés (l'entreprise est en relation avec un organisme extérieur qui met à sa disposition des salariés en insertion durant la durée du marché. Il peut s'agir d'une entreprise de travail temporaire d'insertion, d'une entreprise de travail temporaire, d'un groupement d'employeurs pour l'insertion et la qualification ou d'une association intermédiaire) ;
- 4ème modalité : l'embauche directe par l'entreprise titulaire du marché.

Afin de faciliter la mise en œuvre de cette démarche d'insertion, le CROUS Lorraine a mis en place un dispositif d'accompagnement des entreprises.

Les entreprises désireuses d'obtenir des informations peuvent ainsi prendre contact avec :

ELIPS - Entreprise Lorraine d'Insertion et de Prestations Spécialisées-

11 Rue du Stade

57 270 UCKANGE

DALENCONTE Elodie

Csi2@elips57.fr

06 07 18 87 26

4. Conditions relatives au contrat

4.1 - Durée du contrat et délai(s) de réalisation des travaux

Le marché sera conclu pour une durée allant de sa date de notification jusqu'à expiration du délai de garantie de parfait achèvement ou à la levée de la dernière réserve si la réception est

assortie de telles réserves (dernier des 2 termes atteint).

Les délais de réalisation des travaux sont fixés par le planning établi par le maître d'œuvre. Ce planning est joint au dossier de consultation.

Le délai de réalisation global des travaux est fixé à 17 mois maximum y compris la période de préparation du chantier.

La période de préparation débute à la notification du marché.

Les travaux débuteront à la date figurant sur l'ordre de service de démarrage des travaux.

4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les prestations seront financées selon les modalités suivantes : fonds propres, subventions.

Le paiement sera effectué selon les dispositions des titres IX des parties législative et réglementaire du code de la commande publique et du décret n° 2013-269 du 29 mars 2013 relatif à la lutte contre les retards de paiement dans les contrats de la commande publique. Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP), ils doivent le préciser à l'Acte d'Engagement (AE).

5. Liste des documents constituant le dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises comprend les pièces suivantes :

- Le présent règlement de consultation (RC)
- Les formulaires de candidature DC1 et DC2 (utilisation fortement recommandée)
- L'Acte d'engagement pour chacun des lots et ses annexes
- Le calendrier prévisionnel d'exécution des travaux
- Le Cadre de Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (CDPGF) pour chacun des lots
- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) commun à tous les lots et ses annexes éventuelles
- Le PGC et le RICT
- Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) (et ses éventuelles annexes) pour chacun des lots
- Le Cahier des Clauses Techniques Communes (CCTC) commun à tous les lots et ses annexes éventuelles
- Les plans et notices

Aucun titulaire de marché ne pourra s'exonérer d'avoir lu les CCTP des autres corps d'état pour les lots ayant potentiellement un impact sur leurs prestations.

Le CCTP et les pièces graphiques se complètent : ainsi l'entrepreneur ne pourra arguer d'un

manque de précision du CCTP ou des pièces graphiques, si des ouvrages sont décrits au CCTP et non figurés sur les pièces graphiques ou réciproquement. Les documents établis par la maîtrise d'œuvre ont pour but de renseigner l'entrepreneur sur la nature et la localisation des ouvrages à exécuter.

L'entrepreneur doit s'assurer de l'exactitude des côtes, de la bonne conformité des documents entre eux et fait part à la maîtrise d'œuvre de ses observations éventuelles.

L'entrepreneur est réputé avoir une connaissance de l'ensemble du dossier, y compris analyse des pièces annexes et différents rapports techniques.

En cas de contradiction entre deux pièces (plan et CCTP) non signalées à la remise des offres, le maître d'œuvre sera seul à pouvoir choisir la solution à mettre en œuvre. L'entrepreneur se doit donc de signaler tout écart entre les pièces afin de lever toute ambiguïté.

5.1. Modification de détail au dossier de consultation

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter au plus tard 5 jours avant la date limite fixée pour la réception des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Cependant, si les modifications apportées sont d'ordre uniquement administratif et donc sans conséquence sur l'étude technique des candidats, aucune restriction de date ne sera appliquée. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite ci-dessus est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

5.2. Retrait du dossier

L'acheteur informe les candidats que le dossier de consultation des entreprises (DCE) est dématérialisé. Il ne pourra en aucun cas être remis sur support papier ou sur support physique électronique.

Les candidats devront télécharger les documents dématérialisés du dossier, documents et renseignements complémentaires ainsi que l'avis d'appel à la concurrence le cas échéant, via le profil acheteur.

Afin de pouvoir décompresser et lire les documents mis à disposition, la personne publique invite les soumissionnaires à disposer des formats suivants pour faciliter le téléchargement :

- Fichiers compressés au standard .zip
- Adobe® Acrobat® .pdf
- Rich Text Format .rtf
- .doc ou .xls ou.ppt
- .odt, .ods, .odp, .odg,
- Le cas échéant, le format DWF
- ou encore pour les images bitmaps .bmp, .jpg, .gif, png

Lors du téléchargement du dossier de consultation, le candidat est invité à renseigner le nom de l'organisme soumissionnaire, le nom de la personne physique téléchargeant les documents et une adresse électronique permettant de façon certaine une correspondance électronique, afin qu'il puisse bénéficier de toutes les informations complémentaires diffusées lors du

déroulement de la présente consultation, en particulier les éventuelles précisions ou report de délais.

Le candidat ne pourra porter aucune réclamation s'il ne bénéficie pas de toutes les informations complémentaires diffusées par la plateforme de dématérialisation lors du déroulement de la présente consultation, en raison d'une erreur qu'il aurait faite dans la saisie de son adresse électronique, en cas de non identification de la personne lors du téléchargement, en cas de non indication de la dite adresse électronique, en cas de suppression de l'adresse ou en cas de téléchargement du DCE ailleurs que sur le profil d'acheteur.

6. Présentation des candidatures et des offres

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française (y compris les documentations techniques) et exprimées en EURO.

Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

6.1. Dossier de candidature

Chaque candidat ou chaque membre de l'équipe candidate devra produire les pièces suivantes réunies au sein d'un **sous-dossier "candidature" (pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique) :**

1) Une lettre de présentation de la candidature (formulaire recommandé imprimé DC1) comprenant :

- le nom et l'adresse du candidat ;
- le nom de la personne habilitée à engager le candidat, avec le cas échéant, le pouvoir du signataire ou l'habilitation du mandataire.

2) Une déclaration sur l'honneur par laquelle le candidat certifie : n'entrer dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner obligatoires prévus aux articles L.2141-1 à L.2141-6 du code de la commande publique et être en règle au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés (ou imprimé DC1) ;

3) La déclaration du candidat/membre du groupement comprenant les éléments suivants (formulaire recommandé : imprimé DC2) :

- Identification du candidat individuel ou du membre du groupement ;
- Chiffre d'affaires hors taxes des trois derniers exercices disponibles ;
- Désignation des opérateurs économiques sur lesquels le candidat individuel ou le membre du groupement s'appuie pour présenter sa candidature ;
- Copie du jugement prononçant le redressement judiciaire, le cas échéant.

4) Une déclaration indiquant que le candidat aura souscrit un contrat d'assurance le couvrant au regard de la responsabilité décennale le cas échéant (imprimé DC2)

5) Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années
- Tous renseignements ou documents permettant d'évaluer l'expérience, la capacité professionnelle ou technique du candidat à réaliser les prestations et notamment une liste des principales références effectuées au cours des 5 dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire privé ou public. **Pour le lot 3, les références devront porter sur des travaux similaires aux travaux à réaliser c'est à dire des travaux de bardage exclusivement.**
Le représentant du PA se réserve le droit de vérifier ces références auprès d'autres opérateurs économiques
- Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du contrat.

6) Certificats de qualifications et/ou de qualité demandés aux candidats :

Lot n°	Intitulé	Qualifications ou références à fournir
LOT 03	Bardage	Qualibat 3811
LOT 13	Ascenseur	Références d'opérations similaires

Chacun des certificats précités pourra faire l'objet d'équivalence. Les entreprises étrangères pourront quant à elles fournir ceux délivrés par les organismes de leur état d'origine. En cas de sous-traitance, pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur.

Pour présenter leur candidature, les candidats utilisent soit les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr, soit le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique. En conséquence, le candidat devra remettre les DC4 ainsi que l'ensemble des pièces justificatives listées dans le CCAP.

Ces DC4 peuvent ne pas être signés lors de la remise de l'offre mais devront l'être au moment de la notification. Il est donc conseillé de remettre un DC4 déjà signé au moment du dépôt de l'offre afin de ne pas retarder la notification.

L'agrément des candidats sera effectué sur la base de la conformité des pièces administratives demandées et des garanties professionnelles, techniques et financières.

L'acheteur se réserve le droit de rejeter une candidature ne démontrant pas que le candidat dispose de moyens humains et matériels suffisants à la bonne exécution des travaux et au respect du planning contraint.

6.2. Dossier d'offre

Pour le choix de l'offre, les candidats doivent produire les documents suivants réunis au sein d'un **sous-dossier "Offre"** :

- [L'acte d'engagement dûment complété](#)
- [La Décomposition du Prix Global et Forfaitaire \(DPGF\) dûment complétée](#)
- [Le mémoire justificatif des dispositions que le candidat se propose d'adopter pour l'exécution des travaux et le respect du planning](#)

Ces documents apporteront les réponses aux critères d'analyse des offres

Nota : le pouvoir adjudicateur n'exige pas la signature des pièces de l'offre au moment du dépôt du pli. Par ailleurs, seuls les documents détenus par lui font foi même en cas d'une mise au point du présent marché. Le CCAP, CCTP et autres pièces contractuelles, ne sont donc pas à remettre dans l'offre.

7. Jugement des offres et attribution du marché

7.1. Critères de jugement des offres

L'offre économiquement la plus avantageuse sera déterminée en fonction des critères pondérés suivants :

Pour les lots 3 et 13

Prix des prestations		50
Valeur technique sur la base du mémoire justificatif		50
	Pertinence de l'organisation et de la méthodologie subdivisée en :	20
	- <i>méthodologie travaux et contrôle qualité</i>	10
	- <i>méthodologie spécifique pour respecter les délais du planning</i>	10
	Qualité et cohérence des moyens humains et matériels permettant le respect du planning	10
	Qualité et cohérence des matériaux mis en œuvre	10
	Prise en compte des exigences environnementales (atteinte des objectifs de certification propres au lot + méthodologie permettant de garantir le respect des objectifs RE 2020), Le candidat précisera également la méthodologie et les mesures prises par l'entreprise pour limiter l'impact carbone du lot et satisfaire les exigences carbones du §2.5 du CCTC (prise en compte de l'impact carbone lors de la sélection des matériaux/produits et dans le processus de visas, mise jour à l'avancement et avant réception de l'impact carbone de son lot, etc.)	10

Analyse des prix : Après avoir écarté les éventuelles offres anormalement basses (articles L.2152-5 et L.2152-6 et R.2152-3 à R.2152-5 du Code la commande publique), la formule utilisée pour comparer les prix est la suivante :

Note critère prix = 50 x (prix de l'offre la moins disante/prix de l'offre analysée)

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

Analyse de la valeur technique : elle sera jugée sur les éléments présents dans le mémoire justificatif du candidat. Les fiches produits et FDES sont à joindre au mémoire justificatif.

7.2. Négociation

Une phase de négociation pourra être mise en œuvre.

Après examen des offres, le pouvoir adjudicateur pourra engager des négociations avec les candidats. Le pouvoir adjudicateur se réserve toutefois la possibilité de ne pas intégrer une ou plusieurs offre(s) au processus de négociation. Il justifiera alors son choix sur la seule base des critères de jugement des offres annoncés en effectuant un premier classement.

Les négociations pourront se dérouler par phases successives, de manière à réduire le nombre d'offres à négocier en appliquant les critères d'attribution. Toutefois, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales, sans négociation.

A l'issue de la négociation, les soumissionnaires seront invités à remettre une nouvelle offre dématérialisée dans les mêmes conditions de dépôt que l'offre initiale. Une notation après négociation aura lieu et un nouveau classement établi en conservant les mêmes critères et pondérations associées.

7.3. Suite à donner à la consultation

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 7 jours. Une attestation d'assurance décennale devra également être produite dans le même délai.

8. Conditions d'envoi et de remise des plis

Les conditions d'envoi et de remise des candidatures et des offres qui suivent s'imposent aux candidats.

Les candidatures et les offres seront remises par l'intermédiaire du profil acheteur

<https://www.marches-publics.gouv.fr>

Toute remise sous une autre forme que celle imposée au présent règlement de la consultation entraînera l'irrégularité de l'offre.

En application de l'article R. 2132-7 du code de la commande publique, les candidatures et offres devront être obligatoirement remises par voie électronique, via le profil acheteur.

8.1. Conditions de la dématérialisation

Les candidatures et les offres devront être transmises avant le jour et l'heure inscrits sur la première page du présent règlement de la consultation. L'heure limite retenue pour la réception de la candidature et de l'offre correspondra au dernier octet reçu.

Les candidatures et les offres parvenues après cette date et heure limites par voie dématérialisée seront éliminées sans avoir été lues et le candidat en sera informé.

Si le candidat adresse plusieurs offres différentes sous forme dématérialisée, seule la dernière offre reçue, dans les conditions du présent règlement, sous la forme « dématérialisée » sera examinée.

Afin de pouvoir décompresser et lire les documents mis à disposition, le pouvoir adjudicateur invite les soumissionnaires à disposer des formats ci-dessous. Cette liste vise à faciliter le téléchargement et la lecture des documents. Pour tout autre format qui serait utilisé par le candidat, celui-ci devra transmettre l'adresse d'un site sur lequel le pouvoir adjudicateur pourra télécharger gratuitement un outil en permettant la lecture. A défaut, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de rejeter la candidature ou l'offre du candidat.

- standard.zip
- Adobe® Acrobat® .pdf
- Rich Text Format .rtf
- .doc ou .xls ou .ppt
- odt, ods, odp, odg
- le cas échéant, le format DWF
- ou encore pour les images bitmaps .bmp, .jpg, .gif, png

Le soumissionnaire est invité à :

- ne pas utiliser certains formats, notamment les ".exe".
- ne pas utiliser certains outils, notamment les "macros".
- traiter les fichiers constitutifs de sa candidature et/ou de son offre préalablement par un anti-virus.

En cas de rematérialisation par le pouvoir adjudicateur des pièces transmises par voie dématérialisée, l'attributaire recevra par courrier postal l'acte d'engagement qu'il devra retourner signé.

8.2. Modalités d'envoi des propositions dématérialisées

Le soumissionnaire reconnaît avoir pris connaissance des pré-requis de la plateforme de dématérialisation et toute action effectuée sur ce site sera réputée manifester le consentement du soumissionnaire à l'opération qu'il réalise. En cas de difficulté lors de la remise des candidatures ou offres, le candidat est invité à se rapprocher du support en ligne :

<https://www.marches-publics.gouv.fr>

Il est rappelé que la durée du téléchargement est fonction du débit ascendant de l'accès

internet du soumissionnaire et de la taille des documents à transmettre.

En cas d'allotissement, les candidats peuvent répondre de manière séparée pour chaque lot ou transmettre une réponse pour plusieurs lots, par un envoi unique. L'identification du ou des lots auxquels il est répondu doit dans ce cas être sans ambiguïté. Le pouvoir adjudicateur doit en effet pouvoir séparer sans difficulté l'offre propre à chaque lot au moment de l'ouverture des plis. Si plusieurs offres sont faites par un soumissionnaire pour un même lot, la dernière offre sera retenue.

Le soumissionnaire devra s'assurer du chiffrage de son offre avant envoi et accepter l'horodatage retenu par la plateforme.

En cas de programme informatique malveillant ou "virus" :

Tout document électronique envoyé par un candidat dans lequel un programme informatique malveillant est détecté par le maître de l'ouvrage peut faire l'objet par ce dernier d'un archivage de sécurité sans lecture dudit document. Ce document est dès lors réputé n'avoir jamais été reçu et le candidat en est informé.

Le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice reste libre de réparer ou non le document contaminé. Lorsque la réparation aura été opérée sans succès, il sera rejeté.

Copie de sauvegarde : Conformément aux dispositions de l'arrêté du 22 mars 2019 fixant les modalités de mise à disposition des documents de la consultation et de la copie de sauvegarde (annexe 6 du code de la commande publique), lorsque le candidat aura transmis son dossier ou document accompagné d'une copie de sauvegarde sur support papier ou sur support physique électronique (CD, clé USB ...) envoyé dans les délais impartis pour la remise des candidatures ou des offres, cette copie, identifiée comme copie de sauvegarde sera placée sous un pli scellé et ne sera ouverte que si :

- un programme informatique malveillant est détecté dans les candidatures ou les offres transmises par voie électronique
- une candidature ou une offre électronique est reçue de façon incomplète, hors délais ou n'a pu être ouverte, sous réserve que la transmission de la candidature ou de l'offre électronique ait commencé avant la clôture de la remise des candidatures ou des offres.

Si le pouvoir adjudicateur impose la remise des candidatures et des offres signées, la copie de sauvegarde devra également être signée par le candidat. Le pli contenant la copie de sauvegarde sera détruit par le pouvoir adjudicateur s'il n'est pas ouvert. Le pli cacheté contenant la copie de sauvegarde sera envoyé ou remis à l'adresse suivante et portera les mentions suivantes :

Crous Lorraine
Service Patrimoine
75 Rue de Laxou 54042 NANCY CEDEX
Offre pour la consultation :
Consultation n°255021 Travaux de construction du bâtiment P8 de la résidence universitaire du Saulcy à METZ- relance des lots 3 et 13 – Lot n°
NE PAS OUVRIR : COPIE DE SAUVEGARDE

9. Renseignements complémentaires

9.1. Point de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettront leur éventuelles demandes / questions par l'intermédiaire du profil acheteur <https://www.marches-publics.gouv.fr>

Les participants peuvent adresser leurs demandes de renseignements complémentaires et poser leurs questions au plus tard 6 jours avant la date limite de réception des offres et uniquement par la plateforme de dématérialisation.

Les réponses aux questions seront publiées par l'acheteur à destination de l'ensemble des participants sur cette plateforme au plus tard 5 jours avant la date limite de réception des offres.

9.2. Voies de recours

Instance chargée des renseignements relatifs à l'introduction des recours et des procédures de recours

Tribunal Administratif de Nancy
5 Place Carrière 54036 NANCY CEDEX
Tel : 0383174343
Fax : 0383174350
courriel : greffe.ta-nancy@juradm.fr
URL : <http://nancy.tribunal-administratif.fr/>

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé précontractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours pour excès de pouvoir contre une décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme (le recours ne peut plus, toutefois, être exercé après la signature du contrat). Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

Le Tribunal Administratif de Nancy peut être saisi depuis la plateforme "TELERECOURS CITOYENS" sur le site Internet www.telerecours.fr